

Le décumul financier recalé par la majorité MR-cdH

Le PS propose que les cumulards du Parlement wallon ne touchent plus que leur salaire de député.

Pas sans revoir tout le décret cumul, dit la majorité.

● **Martial DUMONT**

On n'en finit plus de parler de gouvernance au Parlement wallon.

Après le grand décret voté il y a peu sur les rémunérations dans les intercommunales notamment, le PS est revenu hier à la charge avec 3 textes (lire également par ailleurs).

Le premier concerne le décumul financier intégral entre les fonctions de parlementaire et celle de bourgmestre et d'échevin (du moins pour les 25 % de députés qui pourront cumuler à l'avenir). Le PS propose que ceux-là ne touchent plus en cas de cumul que 100 % de leur indemnité parlementaire et non plus 150 % comme c'est le cas actuellement (120 000 euros bruts par an au lieu de 180 000).

Côté majorité, c'est non. MR et cdH estiment que le décret « Décumul » voté par l'ancienne majorité PS-cdH est déjà

incompréhensible. « Cette mesure de décumul financier ne serait qu'un emplâtre sur une jambe de bois », estime le député MR Jean-Paul Wahl. Qui juge que la proposition socialiste devrait alors venir dans une négociation globale qui reverrait de fond en comble le décret « Décumul ».

Au cdH, Dimitri Fourny accuse en outre le PS d'utiliser cette proposition comme cache-sexe parce qu'il s'apprête à bloquer un autre texte, qui sera présenté jeudi par la majorité, concernant la suppression de l'effet dévolutif de la case de tête et des suppléants aux prochaines élections régionales (un texte qui requiert une majorité des 2/3 du Parlement, et donc les voix du

« Cette mesure de décumul financier ne serait qu'un emplâtre

sur une jambe de bois »

PS).

« La politique, c'est un rapport de force », réplique le député PS Dermagne pour justifier ce donnant-donnant. « Nous n'avons besoin que de quelques voix de la majorité pour faire passer notre texte. Le MR a toujours dit qu'il était ouvert à toutes les propositions en matière de gouvernance. »

Qu'il le prouve, dit en substance Dermagne, en annonçant que les socialistes bloqueront effectivement le texte de la majorité jeudi, en commission des Pouvoirs locaux du Parlement. Ajoutant que les députés PS, eux, en fonction de nouvelles règles internes, appliqueront de toute façon ce décumul financier. ■

La parité, l'étape suivante

Autre texte présenté par le PS et refusé par la majorité : l'interdiction de cumuler les postes de député et de bourgmestre ou d'échevin

d'une commune de plus de 50 000 habitants. Là encore le MR avance la nécessité d'intégrer cette mesure dans une plus vaste réflexion sur le décret « décumul ».

Et puis enfin, les socialistes proposent que la parité soit

rendue obligatoire dans la composition des collèges communaux. Une proposition qui avait déjà été faite lors du débat qui, in fine, a mené à l'obligation d'atteindre au moins un tiers de membres du même genre dans les exécutifs communaux lors

de la prochaine législature.

Laissons ce décret vivre et évaluons après s'il faut aller plus loin, plaide la majorité. Dont certains membres reconnaissent que la parité complète est sans doute l'étape suivante. Mais pas avant 2024...